

Commune de
LACHAMP (Lozère)

DOCUMENT A CONSERVER

D I C R I M

Document
d'Information
Communal
sur les
Risques
Majeurs



Le mot du Maire :

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour but de présenter l'ensemble des risques majeurs spécifiques à la commune, d'en décrire les actions de prévention mises en place par la municipalité et d'informer le public sur les consignes de sécurité à adopter.

Après la description des risques majeurs éventuels existant sur la commune, il y a lieu d'en être bien conscients afin d'adopter les consignes de sécurité préconisées.

J'invite donc la population à lire ce document avec attention, et à se tenir prête à réagir opportunément à l'occurrence des risques majeurs tels que décrits dans le document.

Description d'un risque

Qu'est-ce qu'un risque majeur?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (liée à l'activité de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence ;
- une énorme gravité.

Les risques Majeurs à LACHAMP

Trois risques naturels :

Feu de forêt :



Mouvement de terrain :



Risque sismique :



Un risque technologique :

Rupture de barrage :



Historique et contexte sur la commune de Lachamp



feux de forêt

Feu de forêt : la commune de Lachamp est principalement touchée par des feux de surface et des feux de cimes, le risque est moindre, et les chemins forestiers bien accessibles. Les essences d'arbres sont composées principalement de pins, d'épicéas, de hêtres et de bouleaux.

Les points d'eau : la Colagne au pont de Recoules, le lac de Ganivet, la citerne à eau de 120 m³ au lotissement Lou Pasturaget situé au village de Lachamp, **Les bouches d'incendie** : Lachamp village, Larbussel, Les Vernets, Limouze, Le Mazet, Montchiroux.

Principales interventions : Les Amats : feu de surface sur environ 15 ha en 1992 ou 1993, Ussels : feu de forêt sur environ 1ha en 2008 ou 2009.



zone exposée
aux glissements
de terrain

Mouvement de terrain : la commune de Lachamp a été identifiée comme étant soumise au risque à un niveau élevé. Compte tenu de son contexte géologique, l'apparition de phénomènes de type chute de blocs ou effondrement, peut être pressentie sur une partie de son territoire. Les raisons sont liées à l'état de fracturation du massif rocheux et au contexte morphologique et sont déclenchées par les phénomènes climatiques tels que les précipitations et le gel-dégel

Écroulements et chutes de blocs : l'évolution des falaises et versants rocheux engendre des chutes de pierres, de blocs (rebondissement ou roulant sur le versant) ou d'écroulements en masse (s'écoulent à grande vitesse sur une très grande distance).



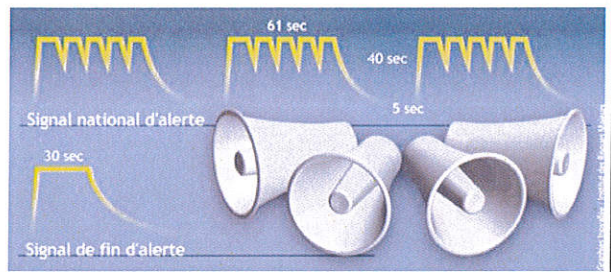
sismicité

Risque sismique : Zone 2, risque faible. Toutes les communes de Lozère sont en risque sismique.



aval
d'un barrage

Rupture de barrage : Pour la commune de Lachamp, le barrage concerné est celui de Charpal (classe B). A ce jour, aucune étude n'est en mesure de déterminer précisément les zones menacées par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture totale de l'ouvrage.



Consignes générales de sécurité :

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence :

Avant :

- **Prévoir les équipements minimum** : radio-portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement ;
- **S'informer en mairie** : des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'intervention (PPI) ;
- **Organiser** : le groupe dont on est responsable, discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement)
- **Simulations** : y participer ou les suivre, en tirer les conséquences et enseignements.

Pendant :

- **Evacuer ou se confiner** en fonction de la nature du risque,
- **S'informer**, écouter la radio,
- **Inform** le groupe dont on est responsable,
- **Ne pas** aller chercher les enfants à l'école,
- **Ne pas** téléphoner sauf en cas de danger vital.

Après :

- **S'informer**, écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités,
- **Inform** les autorités de tout danger observé,
- **Apporter** une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées,
- **Se mettre** à la disposition des secours,
- **Evaluer** les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Radio France Bleu Gard-Lozère

MENDE	LA CANOURGUE	LANGOGNE	LE BLEYMARD	MEYRUEIS	ISPAGNAC	FLORAC	MARVEJOLS
99.5/ 104.9	100.8	100.1	102.2	101.7	101.3	101.3	101.6

Disposez d'objets de première nécessité.

En cas d'évacuation :

- couvertures et vêtements de rechange ;
- papiers personnels (carte d'identité, livret de famille...) ;
- médicaments indispensables (traitements) ;
- un peu d'argent.

En cas de confinement :

- radio à piles ;
- lampe de poche ;
- eau ;
- trousse de secours ;
- ruban adhésif, chiffons, ciseaux ;
- ...

Cartographie Générale de la commune de Lachamp



 Limite communale

Echelle 1 / 40 000

©IGN-Scan25 2012®

Risques Majeurs Naturels



FEUX DE FORET

Le feu de forêt concerne :

- une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant dont une partie au moins des étages arbustifs ou arborés est détruite,
 - des formations subforestières de petites tailles telles que le maquis, la garrigue et les landes
- Les Causes :**
- Source de chaleur (flamme, étincelle) le plus souvent dû à l'imprudence de l'homme : mégots, barbecues, dépôts d'ordures, travaux agricoles et forestiers, malveillance...
 - Apport d'oxygène : un épisode venteux peut activer la combustion et favoriser la propagation d'un incendie
 - Un combustible : l'état de la végétation en forêt dont la sécheresse, le non entretien est un facteur de risque bien plus important que celui même des arbres.

Les mesures de préventions :

- **L'information des utilisateurs des espaces sensibles** : respecter la signalisation et les équipements mis en place pour la protection et la défense des forêts contre l'incendie, ne jamais allumer de feux en forêt et dans les espaces sensibles, ne pas fumer en forêt. L'équipement et l'aménagement de pistes et réserves d'eau spécifique : repérer les chemins d'évacuation et les abris possibles, prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériel,...)
- **La prévention des risques d'incendie par le débroussaillage et l'écobuage** : écobuage des terrains, tenir propre les bois et les chemins, débroussailler autour de la maison (50m ou 100m) : une maison autour de laquelle on a ôté les broussailles est un bon abri, vérifier l'état des fermetures et la toiture, ne pas laisser s'accumuler dans les espaces sensibles ou autour de votre maison ce qui pourrait favoriser un incendie : déchets papiers, produits inflammables.
- **La surveillance des massifs**

Risques Majeurs Naturels



Les consignes de sécurité

Avant :

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes

Pendant :

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- Si possible, attaquer les flammes à leur base : utiliser de l'eau ou à défaut piétiner le feu, l'étouffer avec un vêtement ;
- **Dans la nature** s'éloigner, dos au vent : si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide, à pied, rechercher un écran (rocher, mur...), ne pas sortir de sa voiture et gagner si possible une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré), ne jamais approcher d'une zone d'incendie, ni à pieds, ni en voiture ; s'éloigner dans la direction opposée, dos au vent,
- **Si votre habitation est menacée par le feu** : ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers, une maison bien protégée est le meilleur abri : fermer et arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là (volets, portes et fenêtres...), fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment ; occulter les aérations et toutes les entrées d'air (cheminée) avec des linges humides, rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.
- **Suivre les instructions des pompiers.**

Après :

- **Éteindre** les foyers résiduels.

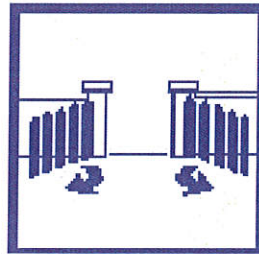
Risques Majeurs Naturels



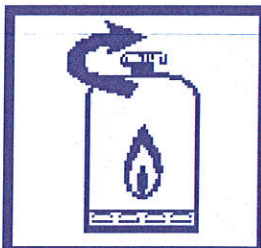
Rappel des consignes



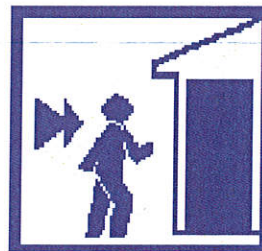
Appeler les pompiers
18 ou 112 sur un portable



Dégagez les voies d'accès et
les cheminements d'évacuation,
arrosez les abords



Fermez les bouteilles
de gaz à l'extérieur



Mettez-vous à l'abri dans un
bâtiment, fermez les volets,
portes et fenêtres, calfeutrez
avec des linges mouillés,
coupez les ventilations



Ne vous approchez jamais
à pied ou en voiture
d'un feux de forêt



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux

Risques Majeurs Naturels



feux de forêt

Cartographie du risque feu de forêt



Commune exposée à un risque moindre

Echelle 1 / 40 000

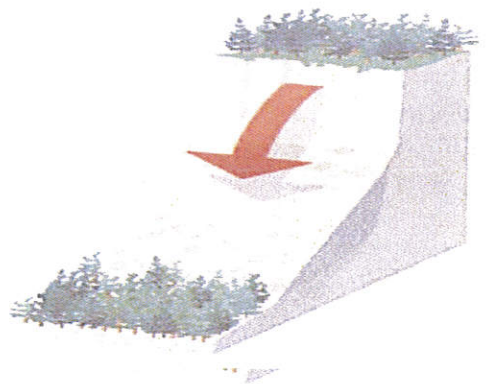
©IGN 2012

Risques Majeurs Naturels



MOUVEMENTS de TERRAIN

Les mouvements de terrains sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrains déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc...) ou anthropiques (terrassement, déboisement, exploitation de matériaux etc...) Ils recouvrent des formes très diverses qui résultent de la multiplicité des mécanismes initiateurs (érosion, dissolution, déformation et rupture sous charge statique ou dynamique), eux-mêmes liés à la complexité des comportements géotechniques des matériaux sollicités et des conditions de gisement (structure géologique, géométrie des réseaux de fractures, caractéristiques des nappes aquifères, etc...).



Risques Majeurs Naturels



Les bons réflexes

En cas d'éboulement, de chutes de pierres, ou de glissement de terrains :

Avant :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité et de sauvegarde ;

Pendant :

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas ;
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide et s'éloignant des fenêtres.
- Ne pas stationner dans les zones dangereuses ;
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment immédiatement ;

Après :

- Evaluer les dégâts et les dangers ;
- Informer les autorités :
 - L'apparition de fissures dans le sol ;
 - Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus ;
 - L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain) ;
 - L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

En cas d'effondrement du sol :

Avant :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité et de sauvegarde ;

Pendant :

- **A l'intérieur** : dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur,
- **A l'extérieur** : S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse, respecter les consignes des autorités, rejoindre un lieu de regroupement indiqué.

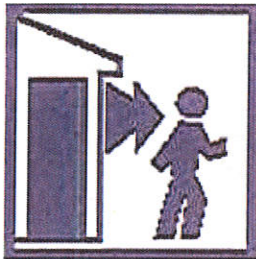
Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- Évaluer les dégâts ;
- Empêcher l'accès du public ;
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable) ;
- Se mettre à disposition des secours.

Risques Majeurs Naturels



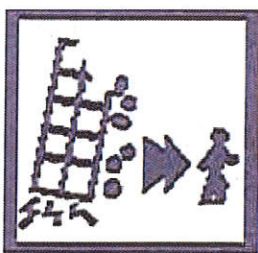
Rappel des consignes



Ne pas prendre
l'ascenseur



S'éloigner au plus vite
de la zone dangereuse



Ne pas rentrer dans un
bâtiment endommagé
Ne pas stationner dans les
zones dangereuses



Informez les autorités
18 ou 112 d'un portable

Risques Majeurs Naturels



SEISME

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

La sismicité historique est basée sur la compilation d'archives (www.sisfrance.net).

L'intensité maximale ressentie en Lozère est de niveau VI qui correspond à de légers dommages.

La connaissance du risque :

L'étude de la sismicité historique et les enquêtes macro-sismiques après séisme sont réalisées par le Bureau Central de la Sismicité Française (BCSF), elles permettent une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.

La surveillance :

La prévision des séismes se fonde sur l'étude des événements passés à partir desquels on calcule la probabilité d'occurrence d'un phénomène donné sur une méthode de temps donnée. Les stations sismologiques, réparties sur tout le territoire national permettent le suivi en temps réel de la sismicité. Les données collectées par les sismomètres sont collectées et diffusées par le Laboratoire De Géophysique (LDG) du CEA. Ce suivi permet d'améliorer la connaissance de l'aléa régional voir local en appréciant notamment les effets de site.

En Lozère, toutes les communes sont situées en zone de sismicité 2 (faible), conformément à la nouvelle carte nationale d'aléa sismique établie en 2005 dans le cadre du plan séisme (article D 563-8-1 du code de l'environnement).

Risques Majeurs Naturels



SEISME

Action pour la réduction du risque

Le zonage sismique impose l'application de règles parasismiques (normes Eurocode 8). Dans les zones de sismicité faible (zone 2), les règles de construction parasismique sont obligatoires, pour toute construction neuve ou pour les travaux d'extension sur l'existant, pour les bâtiments.

de catégories III : établissements scolaires, établissements recevant du public des catégories 1, 2 et 3 (art. R123-2 et R123-19 du code de la construction et de l'habitat), et autres bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes.

de catégorie IV : bâtiment dont le fonctionnement, et la protection sont primordiaux pour la sécurité civile, la défense ou le maintien de l'ordre public ainsi que les bâtiments contribuant au maintien des communications.

La prise en compte dans l'aménagement

Le code de l'urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanismes.

Risques Majeurs Naturels



Les bons réflexes

L'alerte : Le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte possible.

Avant :

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire,
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et les meubles lourds,
- Préparer un plan de groupement familial

Pendant :

Rester où l'on est :

- **A l'intérieur** : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
- **A l'extérieur** : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (arbres, ponts, corniches, toitures, cheminées ...). S'éloigner des bâtiments.
- **En voiture** : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes ;
- Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz (en cas de fuite de gaz, ouvrir portes et fenêtres) et sortir rapidement du bâtiment et prévenir les autorités,
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble ;
- S'éloigner des zones côtières ou des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée » ;
- Écouter la radio

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation....)

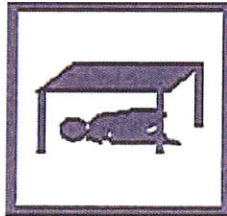
Risques Majeurs Naturels



Rappel des consignes

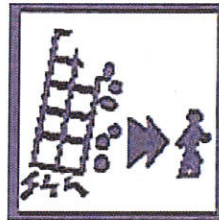
PENDANT

A l'intérieur



Abritez vous sous un meuble solide, éloignez vous des fenêtres

A l'extérieur



Éloignez vous des bâtiments, pylônes, arbres...

APRES



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez les bâtiments, ne prenez pas l'ascenseur



Écoutez la radio, respectez les consignes des autorités, gardez votre calme



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

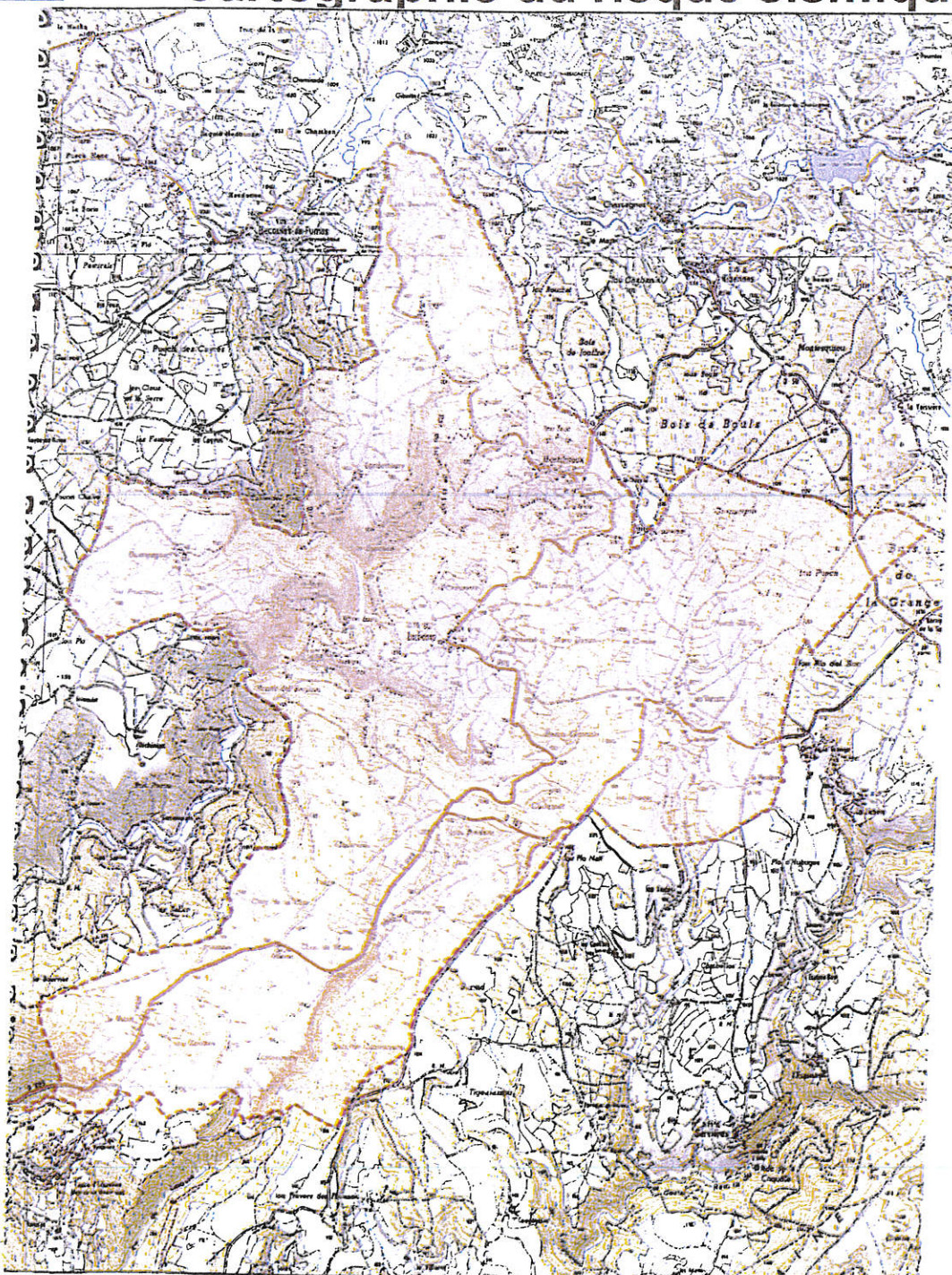


Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

Risques Majeurs Naturels



Cartographie du risque sismique



Zone connue comme étant soumise au risque sismique

Echelle 1 / 40 000

Risques Majeurs Technologiques



RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, établi le plus souvent en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau.

Leurs fonctions sont multiples et peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau, l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, la lutte contre l'incendie...

Le risque dans la commune :

Il ne concerne que le **barrage de Charpal (classe B)** : De **type poids**, il a pour fonction l'alimentation en eau potable de la ville de Mende, le soutien d'étiage et l'écrêtement des crues de la Colagne.

Le décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 codifié (art R214-112 du code de l'environnement) relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques a classifié les barrages de retenue et ouvrages assimilés, en 4 catégories, en fonction de la hauteur de l'ouvrage et du volume d'eau retenue :

Classe A = ≥ 20 m

Classe B = non A et hauteur ≥ 10 m et $(\text{hauteur})^2 \times V_{\text{volume}} \geq 200$

Classe B = non A ou B et hauteur ≥ 5 m et $(\text{hauteur})^2 \times V_{\text{volume}} \geq 20$

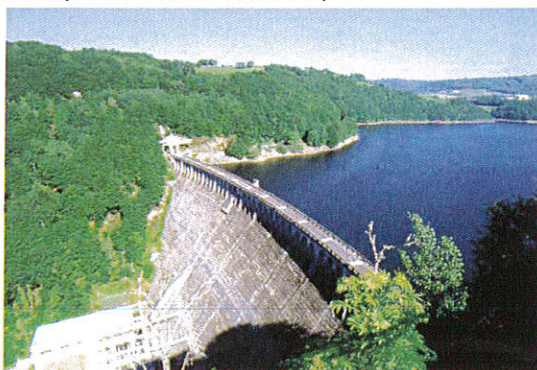
Classe B = non A ou B ou C et hauteur ≥ 2 m

Le **barrage poids**, résiste à la poussée de l'eau par son seul poids. De profil triangulaire, il peut être en remblais (matériaux meubles ou semi-rigides) ou en béton.

La rupture d'un barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

La connaissance du risque

A ce jour, aucune étude n'est en mesure de déterminer précisément les zones menacées par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture totale de l'ouvrage (hauteur et vitesse de l'eau, délai de passage de l'onde, en jeux et points sensibles...)



Risques Majeurs Technologiques



Les bons réflexes

Avant :

- Connaître le système spécifique d'alerte pour la zone de «proximité immédiate » : il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 mn avec des émissions de 2 s séparées d'interruptions de 3 s. ;
- Identifier les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et les itinéraires d'évacuation (voir le P.P.I.).

Pendant :

- Garder son calme ;
- Gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, gagner les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide ;
- Ne pas prendre l'ascenseur ;
- Ne pas revenir sur ses pas.

Après :

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri
- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche,
- Chauffer dès que possible ;.

Risques Majeurs Technologiques



Rappel des consignes



En cas d'alerte et conformément
aux consignes des autorités,
évacuez rapidement et dans le calme
vers un point haut en évitant
les voies situées sur le passage
de l'onde de submersion



Écoutez la radio
(France Bleu Gard-Lozère) et
respectez les consignes des
autorités, gardez votre calme



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux

Numéros et liens utiles

Numéros : Pompier : 18 ou 112

Samu : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Gendarmerie : 04.66.31.60.07. Mairie :

04.66.47.32.48. Météo France : 08.36.68.02.66.

Annuaire

Préfecture de la Lozère :

Service Interministériel de défense & de Protections Civiles
04.66.49.60.00./08.21.80.30.48.

Direction Départementale des Territoires :

Unité prévention des risques
4 avenue de la gare BP 132 – 48005 MENDE Cedex
04.66.49.41.00

Service Départemental de l'Incendie & de Secours

3 rue des écoles 48000 MENDE
04.66.65.68.10.

BRGM

Service géologique régional Languedoc Roussillon
1039 rue de Pinville 34000 MONTPELLIER
04.67.15.79.80.

Office National des Forêts

5 avenue de Mirandol 48000 MENDE
04.66.65.63.00.